

Les archives scientifiques dans Calames : un signalement à poursuivre

Décrivant finement une grande diversité d'archives, Calames constitue un outil fiable et performant pour le signalement et la valorisation de ces fonds spécifiques.

Dès les Journées Abes 2019, l'Abes affichait clairement « Calames, au service d'une politique de valorisation des archives des chercheurs »¹. Chacun avait alors pu témoigner des tensions conceptuelles autour de l'objet « archives scientifiques » qui présente une frontière brouillée avec les archives administratives, se situe à la croisée de statuts juridiques divergents et de regards professionnels hétérogènes entre archivistes et bibliothécaires.

DES FONDS SIGNALÉS DANS CALAMES

Calames ne pose pas de définition a priori et accepte toutes les archives, indépendamment de leur ancienneté, de leur support ou de leur statut, publiques et privées, administratives et scientifiques, de laboratoires et de chercheurs, d'individus et de collectifs privés, dans la mesure où elles sont conservées dans un établissement membre du réseau et où leur signalement est estimé utile au public.

Bien que Calames soit né de la partie des collections du Catalogue général des manuscrits possédés par les établissements de l'ESR, la moitié des unités documentaires signalées dans Calames concerne des archives de quatre ordres :

- archives institutionnelles (relevant des services centraux) pour quelques établissements dont l'organisation associe service d'archives et service documentaire
- archives associatives ou militantes, pour des établissements dont c'est une spécificité
- archives littéraires ou artistiques
- archives scientifiques, ce qui couvre une grande variété de supports : au-delà de la prédominance des archives papier, sont aussi signalés des fonds iconographiques ou audiovisuels.

L'ADAPTATION DES RECOMMANDATIONS DE SIGNALEMENT DES DOCUMENTS PRÉSENTS DANS SES BASES, UNE MISSION CENTRALE DE L'ABES

Conçue pour le signalement des archives, l'application Calames a fait le choix du format XML-EAD², qui offre à la fois un respect des principes archivistiques (description du général au particulier, héritage des informations entre les différents niveaux de

description) et la garantie d'une description intellectuellement cohérente.

Si la culture du signalement initialement partagée pousse à la précision jusqu'à la pièce, l'Abes réaffirme à l'occasion de la mise à jour de ses règles de catalogage³ que Calames permet la description synthétique d'ensembles à condition de respecter les indexations attendues. La granularité de la description dépend, en effet, de la politique documentaire et des moyens humains de chaque établissement. Missionné par le Comité stratégique bibliographique⁴, le groupe de travail interministériel « EAD en bibliothèque », dont l'Abes est membre, mène une révision du Guide des bonnes pratiques « EAD en bibliothèque⁵ » qui vise, d'une part, à tenir compte de l'expérience acquise afin de décrire au mieux la diversité typologique importante des archives, y compris scientifiques, présentes dans Calames et d'autre part, à répondre aux attentes de plus en plus manifestes de consignes cohérentes pour le signalement de documents nativement numériques. À cet égard, le signalement dans Calames du corpus des archives numérisées du Parlement britannique au XIX^e siècle⁶ a constitué une première mise à l'épreuve concluante, qui nécessite cependant d'être enrichie afin d'identifier les éléments spécifiques pertinents à systématiser et à indexer pour les archives nativement numériques.

Comme pour d'autres types de données gérées par l'Abes, les membres du réseau Calames posent régulièrement la question d'un élargissement des référentiels exploitables⁷ : référentiels plus spécifiques au monde des archives ; référentiels thématiques scientifiques spécialisés, l'encyclopédisme de Rameau ne répondant pas à la finesse attendue ; ou encore référentiels propres au pilotage de la recherche comme, par exemple, les référentiels des projets ANR.

CALAMES AUJOURD'HUI, UN OUTIL SOLIDE MAIS AVEC DES LIMITES

La solidité de Calames (aucun bug majeur depuis 15 ans) et ses index adaptés à la nature hiérarchique de l'EAD garantissent une exploitation poussée de l'indexation.

[1] <https://abes.fr/evenements/journees-abes/journees-abes-28-29-mai-2019>

[2] Format international recommandé par l'ICA : www.loc.gov/ead/index.html

[3] Voir le manuel de catalogage Calames : <https://documentation.abes.fr/aidecalames/manuelcatalogageead/index.html#QuandCreerNouvelleInstance>

[4] www.transition-bibliographique.fr/enjeux/comite-strategique-bibliographique

[5] www.ead-bibliotheque.fr/guide

[6] <https://fil.abes.fr/2022/10/24/les-archives-du-parlement-britannique-dans-calames-une-premiere-et-des-perspectives>

[7] Plus largement, l'élargissement de l'action d'IdRef à d'autres référentiels est une recommandation du Hcéres à l'Abes, formulée dans le récent rapport publié à l'occasion de l'évaluation de l'agence en 2023 : <https://abes.fr/publications/publications-institutionnelles/rapport-devaluation-du-hceres-2023>

Outre la finesse et la puissance de son moteur de recherche, Calames garantit une visibilité aux données des établissements en veillant à la qualité du référencement dans Google et en améliorant la diffusion des données vers les catalogues nationaux et internationaux. Ainsi, toutes les données Calames, archives comme manuscrits, sont récupérées par le CCFr (Catalogue collectif de France). Par ailleurs, les données des fonds d'archives de sept établissements volontaires sont moissonnées (au format EAD *via* le protocole OAI-PMH) par le portail FranceArchives et de facto par le portail européen, Archives Portal Europe⁸. Précisons que les données d'une bonne quinzaine d'autres établissements pourraient amplement bénéficier de ce type de moissonnage.

Calames, dans son fonctionnement actuel, ne permet pas la saisie par formulaire et impose la maîtrise d'EAD pour produire des instruments de recherche, ce qui rend difficile, voire impossible, le signalement direct de leurs archives par les chercheurs.

Calames n'est – et ne deviendra – ni une bibliothèque numérique, ni un système d'archivage électronique (SAE), ni un outil de gestion archivistique. L'amélioration des fonctionnalités et des formats d'export, à laquelle travaille l'Abes facilitera les échanges de données ou les rebonds ciblés entre Calames et ces différentes briques qu'elles soient locales, à l'échelle d'un établissement, ou nationales et implantées dans l'ESR français (Nakala, MediHal, ...). Cette approche peut cependant s'avérer insuffisante pour répondre aux besoins de flux de données – dans les deux sens – exigés pour une gestion complète des archives nativement numériques.

DES ATTENTES QUI SE FONT JOUR

En effet, les archives nativement numériques posent, de façon bien plus cruciale que les archives papier, la problématique de l'intégration d'un service de signalement tel que Calames au sein d'un écosystème, soit complet -avec un système d'archivage électronique (SAE) allant jusqu'à prendre en charge les documents numériques dès leur production, soit composé de services aux périmètres plus ciblés, comme par exemple, l'archivage pérenne.

Mais au-delà de la réponse technique, l'enjeu primordial pour l'Abes réside dans la définition claire du périmètre des missions attendues et de leur articulation avec les différents acteurs, tels que le Siaf (Service interministériel des Archives de France), le Cines (Centre informatique national de l'Enseignement supérieur) et, bien entendu, les établissements desservis.

Or, du fait de la jeunesse relative des services d'archives au sein des établissements de l'ESR, de l'importance des enjeux organisationnels pour une politique relative aux archives numériques scientifiques, de la complexité des enjeux techniques



Source : Musée Curie, UAR 6425 CNRS/Institut Curie

en cette période de transition entre la production papier et la production nativement numérique, les attentes exprimées par les établissements de l'ESR s'avèrent très hétérogènes, dans leur périmètre comme dans leur ambition.

Un second type de besoin émane des chercheurs et services à la recherche : disposer d'un outil qui permette le signalement de corpus en réponse à une problématique scientifique, indépendamment des lieux de production et de conservation, ce qui interroge la logique institutionnelle de signalement par l'établissement de conservation, sur laquelle s'appuie Calames.

Une réponse de services construite, qui articule gestion, conservation et signalement des archives scientifiques, tant sur le plan technique qu'organisationnel, doit tenir compte de tous les acteurs légitimes, locaux et nationaux, services d'archives, documentaires ou acteurs de l'IST.

Mais c'est aussi à la demande des acteurs de terrain que l'Abes sera en mesure de prioriser ses actions, tant institutionnelles que techniques.

En position d'équilibre entre animation des réseaux d'acteurs locaux et échanges avec les partenaires nationaux, l'Abes ne peut penser son offre de service et de développement qu'en interdépendance avec ces partenaires et dans le cadre d'une mission validée par ses tutelles, que formalisera le projet d'établissement 2024-2028.

BRIGITTE MICHEL

Responsable application Calames, Abes
michel@abes.fr

ÉTIENNE NADDEO

Responsable réseau Calames, Abes
naddeo@abes.fr



↖ **Marie Curie, chronomètre à la main, au cours d'une mesure de radioactivité, dans le laboratoire de la rue Cuvier, 1904. Cote : MCP87.**

Document signalé dans Calames :

www.calames.abes.fr/pub/#details?id=Calames-201473017740331985

[8] Le dialogue en cours de l'Abes avec le Siaf va permettre d'énoncer des consignes aux membres du réseau Calames afin de garantir la bonne exploitation de ce flux de données.